

Le **MAIRE** de Granville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière et ses modifications,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDÉRANT que la sécurité l'exige, il est nécessaire de régler la circulation **Rue SAINT-PAUL**,

ARRETE

ARTICLE 1 Dès la mise en place de la signalisation, les véhicules circulant **Rue SAINT-PAUL** (bretelle de sortie du parking du Forum Jules Ferry) devront marquer un temps d'arrêt imposé par le panneau « **STOP** » et le marquage au sol et céder la priorité aux véhicules circulant **Rue SAINT-PAUL**.

ARTICLE 2 La signalisation verticale (panneau de police AB4) et la signalisation horizontale seront mises en place par les Services de la Ville.
Le présent arrêté prend effet dès la mise en place de la signalisation correspondante.

ARTICLE 3 La Directrice Générale des Services de la Mairie, le Commandant, Chef de la Circonscription de Police de Granville, le Chef de la Police Municipale Pluricommunale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

GRANVILLE, LE 09 JUILLET 2024

ARRETE N°2024-07-AR-1079

DESTINATAIRE	NOMBRE	DATE
Affichage	1	
Police	@	
Pompiers	@	
Police. Municipale Pluricommunale	@	
Catherine CHARTRIN	@	
Service Communication	@	
Office du Tourisme	@	
Gilles MENARD	@	
Fany GARCION	@	
Jean-Marie WOJYLAC	@	
Anne-Lise BEAUJARD	@	
Marc HAMEAU	@	
Alexis COSSON-JAMES	@	
Gaylord NIOBEY	@	
Manon DESVAGES	@	
Guillaume VALLEE	@	
Cabinet du Maire	@	
Myriam JACOB	@	
Laurent PETITGAS	@	
Pascal DRIEU	@	
Ludovic NICOLLE	@	
Bastien LEMAILE	@	
Sylvain CLEMENT	@	
Marie BLANC-JUHEL	@	
Vincent GOUPIL	@	
Services Techniques	@	

HOTEL DE VILLE

Cours Jonville – BP 409 – 50404 GRANVILLE CEDEX

Tél. 02 33 91 30 00 – Fax. 02 33 91 30 09 – Courriel : cabinet.maire@ville-granville.fr